DEPARTEMENT DE L'EURE **COMMUNE D'AVIRON**

Lotissement "Les Charmilles"

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Lot n°: 10

Référence cadastrale : AC n°XX

Surface plancher: 210m²

H/3

3m

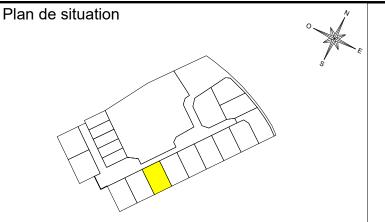
Echelle : 1/200

Date de publication : 24 septembre 2025

S = 500m²

18.50

cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.



Maître d'ouvrage



Tél: 02 76 51 05 20 Bureau d'études V.R.D **SODEREF**



Tél: 02 32 71 01 09

3m **>**



Tél: 02 32 40 05 13

Paysagiste



Tél: 02 35 34 00 66



Zone tampon paysagère (cf. règlement écrit PA.10.1 et notice paysagère annexée au PA.10.1)

Zone constructible si les constructions sont . Lone constructions sont conformes aux dispositions du règlement écrit et du PLUih

: Les abris de jardins d'une emprise inférieure à 10 m² peuvent être édifiés en dehors de la zone constructible

: Au moins 50% du faîtage principal doit respecter un des deux axes

LEGENDE RESEAUX:

élécom 30x30 (tampon béton)

: Coffret de coupure sur socle

: Boite branchement eaux usées

: Coffret de comptage électrique sur socle de type "CIBE"

Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Nota* : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux.

Nota** : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au

ACnº10

3m -

 $S = 502m^2$

18.60

mini

Nota*** : Les eaux de toitures seront acheminées dans des drainages à l'intérieur des lots, à la charge des futurs acquéreurs

18.60

9

 $S = 502m^2$

H/3 3m - mini

LEGENDE EXISTANT:

: Bouche à clé

: Borne incendie

: Mur plein

: Limite matériaux

LEGENDE IMPLANTATION:

Ils devront être implantés dans la partie arrière des lots

DOSSIER n° 220428